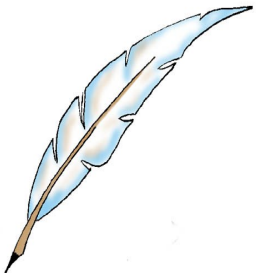

La Presse en Danger !

Presstalis, principale messagerie qui distribue 75% de la presse en France et achemine 4000 titres français et étrangers auprès de 25000 points de vente sur tout le territoire national, se retrouve confronté à de nouvelles difficultés financières.

La nouvelle présidente de Presstalis, Mme Benbunan, nous a présenté son plan « d'urgence ». Elle nous annonce entre autres 250 suppressions d'emplois (sur les 1200 que compte le groupe), et la cession de 9 mandats de dépositaires à des repreneurs privés.

En 5 ans, nous sommes passés de 2500 à 1200 salariés.

Ainsi comme en 2012, la solution miracle pour sauver l'entreprise, c'est de supprimer les emplois du groupe et de sous-traiter l'activité que nous réalisons, car bien évidemment, le travail ne s'est pas évaporé.

Notre Syndicat, le SGLCE-CGT, demande l'ouverture de réunions tripartites entre les organisations syndicales, les repreneurs, et la direction afin de garantir aux salariés concernés par les cessions d'ateliers le maintien de leurs statuts chez le repreneur.

Le CDR de Nancy

A Jarville-La-Malgrange, le Centre de Distribution Régional emploie 15 salariés qui distribuent chaque nuit l'ensemble des quotidiens nationaux et étrangers pour le quart nord-est de la France, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse.

Nous livrons également les 540 diffuseurs de Nancy, Epinal, St-Dizier et Chaumont en mutualisant les quotidiens avec les publications traitées sur la plateforme GEODIS de Florange.

Nancy-Print, imprimerie attenante à l'atelier, imprime chaque nuit Libération, Aujourd'hui en France, l'Equipe et l'Humanité. Les autres quotidiens sont imprimés à Paris et nous sont livrés par camion.

Au total c'est 70000 journaux en moyenne qui sont traités et expédiés chaque nuit.

Depuis plusieurs années, le recours à la sous-traitance dévitalise l'atelier de sa charge de travail. En effet, les publications sont traitées par GEODIS, les invendus par une entreprise de travail adapté à Metz.

Mais au delà de la casse sociale, nous sommes inquiets quant à l'avenir de la distribution de la presse en France.

Depuis 1947, la distribution de la presse en France est régie par la loi Bichet.

La loi Bichet

Le système coopératif de distribution de la presse issu de la loi Bichet est un héritage du conseil de la résistance garantissant depuis 1947, une distribution égalitaire de l'ensemble des quotidiens et publications par une péréquation des coûts entre éditeurs.

La loi Bichet a ainsi institué un mécanisme fondé sur la solidarité des éditeurs regroupés au sein de coopératives de presse, Presstalis (anciennement Nouvelles messageries de la presse parisienne) et MLP (Messageries Lyonnaises de presse) qui s'appuient sur un réseau de dépositaires pour distribuer leurs titres auprès des marchands de journaux et ainsi assurer une parfaite neutralité du réseau de diffusion.

Le réseau de distribution des messageries permet de livrer chaque point de vente et permet ainsi à chaque citoyen d'avoir accès au journal de son choix partout en France.

Le système coopératif en danger !!

Notre nouvelle présidente issue du monde du livre, Hachette, a une vision bien précise de l'avenir de la distribution de la presse :

1 – Abandon des mandats de dépositaires afin de livrer la distribution à la concurrence.

2 – Abandon des territoires ruraux ou isolés non rentables en livraison.

3 – Abandon de l'obligation pour les diffuseurs de rayonner tout les titres.

Le gouvernement modifiera certainement dans ce sens la loi Bichet.

En effet, la mission récemment confiée à Marc Schwartz par le gouvernement dans le but de réformer cette loi, ne présage rien de bon.

Les conséquences d'une telle réforme seraient dramatiques pour le pluralisme et la liberté de la presse :

L'arrêt du système coopératif, c'est la mort des petits titres et des journaux d'opinion

L'arrêt du système coopératif, c'est l'interdiction faite à chaque citoyen d'exercer son droit de lire le journal de son choix partout en France

En 2017, au classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans Frontières, la France est 39ème.

Les médias français sont détenus par les puissants de ce monde, milliardaires, marchands d'armes, banquiers, et la presse écrite n'y échappe pas.

Qui sont ces éditeurs :

- Figaro : Serge Dassault, chef d'entreprise dans l'aéronautique et l'armement, ancien sénateur, 3ème fortune de France.
- Les Echos-Aujourd'hui en France : Bernard Arnault, patron de LVMH, 1ère fortune française, et avec 72 milliards il vient de passer 4ème fortune mondiale.
- Le Monde : Xavier Niel, 9ème fortune de France.
- Libération : Patrick Drahi, président-fondateur de Altice, 5ème fortune de France.

D'autres groupes de presse se partagent l'information ; Lagardère, Groupe Airbus (EADS), EBRA (l'Est Républicain, Le Républicain Lorrain et tout les autres quotidiens régionaux de l'est de la France) propriété du Crédit Mutuel.....

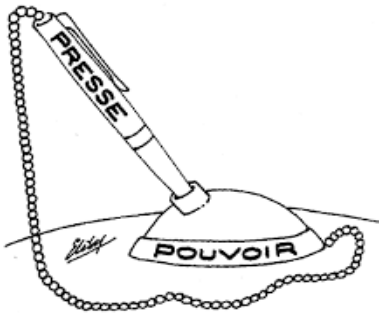

Et bien sûr, les aides de l'Etat pour la presse leur sont versées !!!

Aides versées aux principaux quotidiens nationaux en 2015

Titres	Propriétaires	Aides au Pluralisme	Aides au Portage	Aides à la Distribution	Total des aides
Echos	Bernard Arnault - LVMH		245K€	621K€	900K€
Aujourd'hui en France			138K€	7,7M€	7,9M€
Parisien			863K€		1,2M€
Monde	Bergé, Pigasse, Niel		1M€	3M€	5M€
Libération	Patrick Drahi	2,9M€	1,9M€	1,5M€	6,3M€
Figaro	Serge Dassault		1M€	3,5M€	5,7M€
Humanité	Société Nouvelle de l'Humanite	3M€	280K€	290K€	3,7M€
Equipe	Amaury		1,1M€		1,2M€

Nous ne pouvons accepter qu'une fois de plus les salariés payent les erreurs de la direction et des éditeurs, actionnaires de Presstalis, qui cherchent à s'exonérer du système coopératif de distribution de la presse.

Le SGLCE-CGT propose :

- Qu'une partie des aides à la presse soient versées au système de distribution plutôt qu'aux éditeurs multi-millionnaires.

- Pour lutter contre la dérégulation tarifaire et la concurrence, l'adoption d'une mesure instituant des barèmes « plancher ». Ces barèmes intégrant l'ensemble des services et coûts associés, devront répondre aux principes d'égalité de la loi Bichet et permettre une plus juste rémunération de tous les acteurs de la filière.

- La réintégration au sein des structures assurant le groupage, d'activités traitées aujourd'hui hors réseau (Portage).

L'information écrite est le bien de tous mais surtout un lien social, culturel et politique entre les citoyens, qui participe à la démocratie.

Les principes issus de la libération ne peuvent être sacrifiés aux profits de quelques uns

Anthony Eigelthinger
Délégué Syndical SGLCE-CGT